



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Assemblée générale des arbitres du 11 septembre 2021

PV n°1

Président : M. Mohamed ZIANI BEY

Présents : Mme Lise LACHAUD, M. Claude BOUSSELY, M. Jimmy DESSIMOULIE, M. Olivier DUCLOSSON, M. Axel DUPAYS, M. Mathieu GANDOIS, M. Seyfoullah GOCGUN, M. Olivier PETIT

Assistent : M. Timothée Johnson (président du district). M Sissaoui Mounir (secrétaire général district).

Excusés : M. Gérard HILAIRE, M. Joel PAUGNAT, M. Anthony GRUFFAZ.

La séance débute par une prise de parole du Président du District de la Haute-Vienne - Mr Timothée JOHNSON - qui a tenu à présenter ses plus sincères remerciements aux anciens membres de la CDA présents lors de cette réunion. D'autre part, le Président se félicite de la présence des 85 personnes pour cette assemblée générale.

Par ailleurs, il a tenu à présenter brièvement la politique sportive, les objectifs et les enjeux mis en place lors de cette mandature.

Le Président de la CDA - M. Mohamed ZIANI BEY – à présenter ses remerciements au Comité Directeur pour sa nomination pour laquelle il attache beaucoup d'importance.

1) Présentation du fonctionnement et des missions de la nouvelle CDA :

La Commission a pour mission d'organiser et de diriger l'arbitrage sur le plan départemental. Ses missions sont entre autres les suivantes :

- Désigner les arbitres sur les rencontres organisées par le District et par délégation de la CRA pour celles organisées par la Ligue,
- Organiser les observations,



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

- Organiser les différents stages et formations,
- Etablir, en fin de saison, le classement des arbitres district,
- Sélectionner, préparer et accompagner les arbitres de district à l'examen d'arbitre de ligue,
- Participer au recrutement des arbitres,
- Préparer les candidats à l'examen d'arbitre de district,
- Organiser les sessions de formation initiale et faire passer les examens pour le titre d'arbitre de district ou d'arbitre auxiliaire,
- Accompagner les nouveaux arbitres,
- Proposer au Comité de Direction du District la liste des arbitres en activité, des anciens arbitres et des arbitres de la FFF pouvant assurer les observations des arbitres en activité,
- Etablir des instructions internes au fonctionnement de la commission

2) Composition de la Commission Départementale d'Arbitrage :

La Commission Départementale d'Arbitrage est composée ainsi :

- *Président* : Monsieur Mohamed ZIANI BEY
- *Représentant des arbitres au comité directeur du district de football de la Haute-Vienne et Responsable pôle arbitrage* : M. Mathieu GANDOIS
- *Désignations séniors* : M. Gérard HILAIRE soutenu par M. Benjamin HENNION
- *Observations* : M. Olivier PETIT soutenu par M. Mathieu GANDOIS
- M. Joël PAUGNAT est proposé au Comité Directeur en tant que représentant de la CDA au sein de la Commission d'Appel
- M. Seyfullah GOCGUN est proposé au Comité Directeur en tant que représentant de la CDA au sein de la Commission de Discipline

La Commission est constituée de 5 pôles :

- Pôle Désignation représenté par M. Gérard HILAIRE
- Pôle Observation représenté par M. Olivier PETIT
- Pôle Formation représenté par M. Olivier DUCLOSSON
- Pôle Secrétariat représenté par M. Jimmy DESSIMOULIE
- Pôle Féminin représenté par Mme Lise LACHAUD



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

3) Exposition des différents points du règlement intérieur et de ces modifications :

Ce thème a été abordé dans ses grandes largeurs et une attention particulière a été apportée sur les points dits essentiels.

Le règlement intérieur, adopté à l'unanimité par le Comité Directeur, a été publié sur le site officiel du District. Le Président de la CDA invite l'ensemble des arbitres à en prendre connaissance le plus rapidement possible.

<https://foot87.fff.fr/wp-content/uploads/sites/34/bsk-pdf-manager/66426848bf8d5ce7d0f1043a7a581f30.pdf>

4) Modification des lois du jeu :

Monsieur Olivier DUCLOSSON, en charge de la formation, a présenté les modifications aux lois du jeu en accordant une attention particulière aux fautes de mains.

A retenir :

- la limite entre l'épaule et le bras est définie comme étant le bas de l'aisselle.
- une main dite « accidentelle » commise par un joueur en attaque (ou un coéquipier) n'est pénalisée que si elle survient « immédiatement » avant un but ou une occasion de but manifeste.

Les autres modifications aux lois du jeu seront abordées lors des cours théoriques de formation dispensés tout au long de l'année selon un calendrier défini.

Clôture de la séance à 11h30 suivi d'un pot de l'amitié

(dans le respect des gestes barrières)

Le Président

M. Mohamed ZIANI BEY

Le secrétaire de séance

M. Jimmy DESSIMOULIE

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI